

Fiche d'Inscription ATELIERS ARTISTIQUES

2025/ 2026

<u>É L È V E</u>		
NOM	PRENOM	Garçon ☐ Fille ☐
Né(e) le :	1ère année ☐	Réinscription ☐

RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
NOM :	NOM :
PRÉNOM :	PRÉNOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
TÉLÉPHONE :	TÉLÉPHONE :
MAIL (lisible) :	MAIL (lisible) :
PROFESSION.....	PROFESSION.....

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom	Tel	Lien avec l'élève
Nom	Tel	Lien avec l'élève
Nom	Tel	Lien avec l'élève

Activité(s) choisies : MERCREDI – SALLE DES FETES de la Chapelle de Bragny

- ☐ Baby cirque 3/5 ans – 11h à 12h **du 10 septembre au 15 octobre 2025**
50€ les 4 séances.
- ☐ Cirque 6/13 ans – 14h à 15h30 **du 10 septembre au 13 mai 2026 - 300€**
- ☐ Cirque à partir de 14 ans – 16h/17h30 **du 10 septembre au 13 mai 2026 - 300€**
- ☐ Théâtre à partir de 8 ans – 17h45/19h **du 10 septembre au 13 mai 2026 - 300€**
- ☐ Cirque adapté adulte et personne à mobilité réduite – 19h15/20h30 **du 10 septembre au 15 octobre 2025 - 50€ les 4 séances.**

Encadrement par des artistes professionnels.

Agréments : Jeunesse et éducation populaire - Utilité sociale et solidaire.

Je soussigné(e).....autorise mon enfant à prendre part aux ateliers artistiques, sous la responsabilité des intervenants de l'Association Roulottes en Chantier.

Autorise / n'autorise pas les intervenants, photographes ou journaliste à prendre des photos et des vidéos où pourrait apparaître mon fils/ ma fille.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à l'appliquer ou le faire appliquer.

En cas d'inscription à l'atelier cirque, j'atteste sur l'honneur que mon enfant n'a pas de problème de santé majeur pour une pratique sportive.

J'autorise/ je n'autorise pas les responsables des Roulottes en Chantier, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Date

Signature

Règlement Intérieur

Article 1 : Adhésions et Inscriptions

- ✓ L'adhésion est obligatoire et comprise dans le tarif d'inscription. Elle permet en outre, d'avoir un accès privilégié et prioritaire aux informations, inscriptions, réservations.
- ✓ Les frais d'inscription sont versés en totalité ou en plusieurs fois sur simple demande.
- ✓ Le nombre de participants étant limité (entre 10 et 15 max.), les inscriptions seront validées uniquement si le dossier est complet et seront traitées par ordre d'arrivée.
- ✓ L'abandon en cours d'inscription n'est pas remboursable, sauf pour raisons exceptionnelles (santé, décès dans la famille, accident).

Article 2 : Fonctionnement

- ✓ L'accès au chapiteau/salle se fait au maximum 10 mn avant le cours.
- ✓ Pour le bien de tous, respecter les horaires de début et de fin de cours est souhaitable.
- ✓ L'association ne peut être tenue responsable en cas d'accident hors des bâtiments prévus pour l'activité, en dehors des créneaux horaires.

Article 3 : Tenue et comportement

- ✓ Une tenue adaptée est indispensable pour les ateliers cirque/graffiti et créatif. (Survêtement/leggings/short),
- ✓ Les cours sont sensés se passer dans le respect de chacun. Si le comportement gêne le bon déroulement de l'activité, l'intervenant peut décider de convoquer les responsables légaux afin de trouver une solution.
- ✓ Le matériel mis à disposition pour la pratique des ateliers est le bien de tous. C'est à chacun de le respecter et d'en prendre soin. En cas de dégradation du matériel, le participant sera tenu pour responsable de la réparation ou du remplacement du matériel endommagé.

Article 4 : Propriété privée

Les ateliers ont lieu à proximité d'habitations privées. Le respect de ces lieux est exigé. Plantations, bordures, murets, véhicules,...Il en va de même pour les animaux.

Association Roulottes en Chantier

Siège social

23 impasse pavée 71240 NANTON

Tiers Lieu

72 route d'Hauterive le Haut 71240 La Chapelle de Bragny

03 85 90 92 04 – 06 10 69 75 68

SIRET 52347149500022 - APE 9001Z

roulottes-en-chantier@orange.fr